

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75, 92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

## Enquête Publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

### PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

#### Aménagement de la colline d'Élancourt en vue des Jeux Olympiques de Paris 2024

#### AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines, à la demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et à la demande d'autorisation de défrichement

La Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), 18 rue de Londres, 75009 Paris, a présenté un dossier de mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet, une demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et une demande d'autorisation de défrichement concernant le projet d'aménagement de la colline d'Élancourt, soumis à évaluation environnementale.

La participation du public s'effectue par voie électronique, en application de l'article 9 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et selon les modalités des articles L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement. Elle se déroulera du **lundi 18 avril au vendredi 20 mai 2022 inclus**, soit pendant 33 jours.

Par décision n° 2021/118 du 1er septembre 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné M. Laurent Demolins en qualité de garant de cette procédure.

Un registre dématérialisé sera mis en ligne à l'adresse suivante : <http://collineelancourt.participationdupublic.net> à l'ouverture de la participation du public par voie électronique (PPVE), le lundi 18 avril, jusqu'à sa clôture, le vendredi 20 mai.

Le registre dématérialisé vise à permettre au public de déposer des observations, les consulter et prendre connaissance des réponses de la SOLIDEO, maître d'ouvrage.

Le dossier soumis à la participation du public sera mis en ligne à l'adresse suivante <http://collineelancourt.participationdupublic.net> dans les meilleurs délais et au plus tard à l'ouverture de la participation du public par voie électronique, le lundi 18 avril.

Du 18 avril au 20 mai 2022, le dossier sera également consultable sur demande, sous format papier, à la préfecture des Yvelines (Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1 avenue de l'Europe - 78000 Versailles) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45, et à la sous-préfecture de Rambouillet (82 rue du Général de Gaulle) du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h à 15h45 et le vendredi de 8h45 à 12h30.

Le dossier comprend notamment, au titre de l'évaluation environnementale du projet, les documents suivants, consultables à l'adresse mentionnée :

- Le dossier de mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet ;
- Le dossier de demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ;
- Le dossier de demande d'autorisation de défrichement ;
- L'étude d'impact portant sur le projet d'aménagement de la colline d'Élancourt ;
- L'avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en date du 10 mars 2022 (Avis délibéré n° 2021-143), également consultable sur son site Internet ([https://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220310\\_colline\\_elancourt\\_jop\\_78\\_delibere\\_cle7e8abe.pdf](https://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/220310_colline_elancourt_jop_78_delibere_cle7e8abe.pdf)) ;
- Le mémoire en réponse de la SOLIDEO à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- Les avis des collectivités intéressées par le projet.

Il sera accompagné d'une plaquette d'information sur la participation du public par voie électronique, disponible en téléchargement sur <http://collineelancourt.participationdupublic.net>.

Le public pourra obtenir toute information relative au projet auprès du maître d'ouvrage : la SOLIDEO - 18 rue de Londres, 75009 Paris - mail : [contact@ouvrages-olympiques.fr](mailto:contact@ouvrages-olympiques.fr)

En cas de question intéressant la procédure et le déroulement de la PPVE, le garant pourra être sollicité par courriel à l'adresse suivante : [laurent.demolins@garant-cndp.fr](mailto:laurent.demolins@garant-cndp.fr)

À l'issue de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et propositions déposées par le public, mentionnant les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage pour tenir compte des observations et propositions du public, est rédigée par le garant, dans un délai d'un mois à l'issue de la PPVE. Cette synthèse sera publiée sur le site dédié à la participation du public par voie électronique et sur le site Internet de la préfecture des Yvelines.

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées et d'autorisation de défrichement, conformément aux articles R411-6 du code de l'environnement et R341-4 du code forestier.

La société de livraison des ouvrages olympiques se prononcera sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt et prendra la décision de déclaration de projet. La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines sera approuvée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ou à défaut, passé un délai de deux mois, prise par arrêté du préfet des Yvelines, en application de l'article R153-16 du code de l'urbanisme.

EP 22-030

## COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° 78172 21 00062 ET A L'ETUDE D'IMPACT PREALABLE A LA MISE EN OEUVRE DU PROJET «URBAN VALLEY» DANS LA ZONE D'ACTIVITE DES BOUTRIES.

Par arrêté n° X/202202210/1932 en date du 4 mars 2022, le Maire de Conflans Sainte-Honorine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au dépôt du Permis de Construire n° 078172 21 00062 par la SCI Foncière Atland Conflans My Valley en date du 30 juillet 2021 sur des terrains situés 5 rue Léonard de Vinci et rue de l'Hautil, dans la zone d'activité des Boutries.

Cette autorisation, soumise à étude d'impact, consiste en la création d'un ensemble commercial implanté sur une emprise totale de 4 ha environ et totalisant 19287 m² de surface de plancher répartie entre trois bâtiments : un bâtiment «A» intégrant une cour de réception et une aire de vente extérieure, Un bâtiment «B», divisé en 2 lots, avec une aire de vente extérieure et une aire de stockage extérieure, Un bâtiment «C», divisé en 5 lots.

L'autorité responsable de cette procédure est la Ville de Conflans Sainte-Honorine, représentée par son Maire Monsieur Laurent BROUSSE.

La personne responsable du projet est la SCI Foncière Atland Conflans My Valley, représentée par Monsieur Thibault DE COUPIGNY et domiciliée 40 avenue Georges V 75 008 PARIS.

Cette enquête publique est préalable à la décision concernant la demande de permis de construire. L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire à l'issue de cette enquête publique et la délivrer par arrêté est Monsieur le maire de Conflans-Sainte-Honorine.

Par décision n° E21000083/78 du 23 décembre 2021 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, Monsieur Fabien GHEZ a été désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine du 28 mars 2022, 9h au 28 avril 2022, 17h30 inclus

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :  
HOTEL DE VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE, 63 rue Maurice BERTEAUX, 78700 Conflans-Sainte-Honorine :  
\* le lundi 28 mars de 9 h à 12 h  
\* le samedi 9 avril de 9 h à 12 h  
\* le mardi 19 avril de 14h 30 à 17 h 30  
\* le jeudi 28 avril de 14 h 30 à 17 h 30.

Le dossier mis à disposition du public com-

prend les pièces prévues par l'article R.123-8 du Code de l'Environnement et le permis de construire constitués principalement d'études et documents spécifiques : tableau récapitulatif des surfaces, dossier de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), étude d'impact, notice descriptive, notice paysagère, étude de sécurité publique, notice de sécurité, notice d'accessibilité, documents graphiques (plan masse, coupes, façades, insertions...), de l'avis de l'Autorité Environnementale, La réponse du pétitionnaire aux préconisations de l'Autorité Environnementale, une note descriptive du projet.

Le dossier en format papier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à l'Hôtel de Ville, 63 rue Maurice Berteaux, 78700 Conflans-Sainte-Honorine. En outre, ce dossier est également disponible sur le site internet de la ville : [www.conflans-sainte-honorine.fr](http://www.conflans-sainte-honorine.fr). Un poste informatique est mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, 63 rue Maurice Berteaux, 78700 Conflans Sainte-Honorine aux horaires d'ouverture de la mairie : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, et le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30.

En outre, les pièces du dossier d'enquête pourront être consultées à l'adresse internet suivante : [www.conflans-sainte-honorine.fr](http://www.conflans-sainte-honorine.fr). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à : Mairie de Conflans-Sainte-Honorine, à l'attention du Commissaire Enquêteur, enquête publique relative au Permis de Construire «Conflans My Valley», 63 rue Maurice Berteaux, 78700 CONFLANS SAINTE-HONORINE ou par courriel à [myvalleyboutries@mairie-conflans.fr](mailto:myvalleyboutries@mairie-conflans.fr)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre

sera clos et signé par le Commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public sur le site internet de la Ville : [www.conflans-sainte-honorine.fr](http://www.conflans-sainte-honorine.fr), à l'Hôtel de Ville, 63 rue Maurice Berteaux, 78700 Conflans-Sainte-Honorine aux horaires d'ouverture de la mairie : le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 ou communiqués à toute personne physique ou morale, sur demande adressée à la Ville ou par courriel : [ville@mairie-conflans.fr](mailto:ville@mairie-conflans.fr) pendant une durée d'un an.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès du Service Urbanisme, Hôtel de Ville de Conflans Sainte-Honorine, 63 rue Maurice Berteaux au 01 34 90 85 20, [ville@mairie-conflans.fr](mailto:ville@mairie-conflans.fr)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès de la Ville de Conflans Sainte-Honorine.

## Divers société

sci portet bourgeois, SCI au capital de 1500€. Siège social: 13 rue du vieux pilori 78200 Mantes la jolie. 453 860 009 RCS versailles. Le 18/01/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme florence portet, 230 b impasse dindouleto 84110 Vaison-la-Romaine, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse suivante : 230b Impasse Dindouleto 84110 Vaison-la-Romaine. Modification au RCS de versailles.



**Publiez votre annonce légale avec Le Parisien**

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur [leparisien.annonces-legales.fr](http://leparisien.annonces-legales.fr)



# ferrari publicité®

## VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



**Ferrari&Cie** 7, Rue Sainte-Anne – 75001 Paris

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)



Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) Tél. 01 42 96 05 50